

DOSSIER DE PRÉSENTATION

REGROUPEMENT DES SPF

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Afin de préparer dans les meilleures conditions la création d'un SPFE départemental, il est envisagé une étape intermédiaire (préalable à la future fusion) consistant à regrouper les SPF de Chinon et de Loches sur Tours.

Cette opération aurait l'avantage de permettre de surmonter les difficultés de fonctionnement rencontrées par le SPF de Chinon et d'anticiper des difficultés liées au départ prévisible d'agents en mutation ou en retraite dans ces deux SPF.

Le site de Champ-Girault dispose actuellement d'un espace suffisant pour regrouper ces services à proximité des SPFE et SPF2 de Tours et, ainsi, accroître les synergies et l'entraide dans la perspective du SPFE départemental.

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-après.

Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/20)					
	A+	A	B	C	Total
SPF CHINON	1		3	2	6
SPF LOCHES		1	1	2	4
Total	1	1	4	4	10

2. LA CONDUITE DU PROJET

2.1 LE PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage du projet

Le pilotage opérationnel est assuré par le référent départemental NRP.

La programmation et le suivi des travaux sont assurés par la Division budget, immobilier et logistique.

Le calendrier du projet

L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables des services concernés	07/06/2019
	Présentation des plans au futur responsable	
	Présentation du projet et des plans aux agents concernés	
Les étapes à venir	Groupe de travail CHS-CT (le cas échéant)	
	CHS-CT	
	Comité technique local	12/10/2020
	Travaux	< 31/12/2020
	Transfert juridique du siège des SPF de Chinon et Loches	01/02/2021
	Installation des agents	< 01/12/2020

2.2 LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Auprès des personnels concernés	07/06/2019 (collège des chefs de services, Tours) 13/06/2019 et 25/07/2019 (Chinon), 04/07/2019 (Tours), 17/06/2019, 16/07/2019 et 01/10/2020 (Loches)
Auprès des instances du dialogue social	CTL : 17/06/2019 – 03/09/2019 – 12/11/2019 – 07/01/2020 – 07/07/2020 CHSCT : 27/06/2019 - 10/07/2019

2.3 LA PARTICIPATION DES AGENTS

Le 10 septembre 2020, le projet et la première version des plans de réinstallation sur le site de Tours Champ-Girault, qui dispose d'un espace suffisant pour regrouper ces services à proximité des SPFE et SPF de Tours, ont été présentés aux agents.

À cette occasion, les agents n'ont pas formulé de questions, remarques ou observations particulières concernant le projet. Par contre, un échange d'ordre général est intervenu sur la situation de crise sanitaire et les mesures de prévention prises par la Direction (entretien des ventilations...).

Le 1^{er} octobre 2020, les agents du SPF de Loches ont été réunis *in situ* pour échanger sur les modalités de leur installation à Tours avant décembre 2020, moyennant un aménagement de leur organisation (recours au télétravail pour le chef de service et 2 agents, travail à distance pour 1 agent, présence à Tours) et afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement du futur SGC à Loches.

Des modalités similaires seront proposées aux agents titulaires au SPF de Chinon.

2.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

L'élaboration du projet et des plans n'a pas donné lieu à la consultation préalable de ressources spécifiques.

3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 LE TRAVAIL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel¹

Le contexte (départs d'agents expérimentés et nombreuses arrivées, retard important, regroupement des 4 SPF du département, etc.) nécessite d'adapter l'organisation du SPFE. Les évolutions de l'organisation existante visent à améliorer l'efficacité, à sécuriser les processus, à élargir les compétences et/ou les attributions des agents en vue d'assurer une meilleure suppléance tout en offrant à chacun une plus grande diversité de tâches, à réduire les délais fichier et, enfin, à se préparer à la fusion des 4 SPF.

Cette organisation est fondée sur une analyse du fonctionnement du service, au cours des derniers mois, et l'identification des points forts (des agents expérimentés et des experts, l'arrivée de 6 nouveaux agents, un renfort important apporté par la direction...) et des points faibles (une dégradation des délais (plus de 180 jours!), une suppléance à élargir, le départ de 4 agents expérimentés, un CIP élevé, une gestion de la BALF à améliorer...).

L'organisation projetée au SPFE repose sur les axes suivants : repositionner le Chef de contrôle davantage sur des tâches de management, d'expertise et de soutien que sur la production, confier des responsabilités à des référents, élargir les compétences, mettre en place des rotations hebdomadaires pour certaines tâches, faire du traitement intégral des actes la norme, élaborer un plan de rattrapage du retard de publication...

Dans cette organisation, le SPFE se structure en 4 pôles qui auront pour missions le traitement des actes, le rattrapage du retard fichier, la délivrance des renseignements et la comptabilité/accueil.

Les agents des SPF de Chinon et de Loches s'installeront, avec leurs chefs de service, dans le périmètre actuel des locaux du SPFE au sein duquel ils pourront tendre vers une organisation homogène.

Ouverture au public

Les horaires d'ouverture de l'ensemble des sites du département (hormis la Trésorerie de Val Touraine Habitat) ont été harmonisés à l'été 2020. Les services sont désormais ouverts au public tous les jours, de 9 h 00 à 12 h 00 sans rendez-vous et de 13 h 30 à 16 h 00 sur rendez-vous.

Les SIE reçoivent uniquement sur rendez-vous, le matin et l'après-midi.

Cette organisation sera maintenue.

¹ Description des évolutions du process de travail, de la nature des activités et des évolutions de compétence requises. Mention, le cas échéant, d'un changement dans la chaîne hiérarchique ou d'une nouvelle sectorisation.

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
SPF TOURS	Horaires variables répartis sur 5 jours ouvrés	Sans changement
SPF CHINON		
SPF LOCHES		

→ Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
TOURS	Restauration collective	Restauration collective
CHINON	Restauration collective	
LOCHES	Pas de restauration collective	

Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
TOURS	Parking DDFiP et stationnements extérieurs	Parking DDFiP et stationnements extérieurs
CHINON		
LOCHES		

Modification du trajet domicile-travail

TABLEAU DES PRINCIPALES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

	AMBOISE	CHINON	JOUE LES TOURS	LOCHES	TOURS
AMBOISE		68,0	28,0	35,6	25,3
CHINON	68,0		40,9	61,0	46,1
JOUE LES TOURS	28,3	40,9		40,4	6,4
LOCHES	35,6	61,0	40,4		40,1
TOURS	25,3	46,1	6,4	40,1	

IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 5 km)
SPF CHINON	3 agents	3 agents	-
SPF LOCHES	4 agents	-	-

SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
LOCHES – TOURS	49 min	1h16
CHINON - TOURS	51 min	46 min

3.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL²

Le bâtiment de Champ-Girault est très lumineux dans les étages et a fait l'objet d'une rénovation importante en matière d'isolation thermique et phonique (changement des ouvrants - sauf autour du patio - et de l'installation de chauffage) qui rend le cadre de travail très agréable même s'il n'est pas doté d'une climatisation.

Les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique) seront conservées ou améliorées dans le cadre des travaux d'aménagement.

Les conditions de sécurité seront maintenues au même niveau voire renforcées.

3.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS³

Le nombre de postes de travail sera adapté et le mobilier existant sera conservé.

Une attention particulière sera portée au nombre d'ordinateurs portables dont la proportion sera portée à 50 % *a minima* d'ici à 2022 afin de réagir efficacement en cas de nouvelle crise sanitaire et d'accroître les possibilités de télétravail conventionnel.

Les opérations de déménagement seront assurées par l'équipe logistique.

² Sont évoquées les conséquences éventuelles notables sur les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique).

³ Sont évoqués les nouveaux outils, périphériques informatiques, logiciels, mobilier, équipements spécifiques, etc...

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation)					
	A+	A	B	C	Total
SPF CHINON	1		3	0	4
SPF LOCHES		1	1	2	4
Total	1	1	4	2	8

4.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

S'agissant d'un simple transfert de 2 SPF, il n'est pas envisagé de mettre en place un dispositif de formation spécifique.

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

L'ensemble des agents le souhaitant ont été reçus en entretien individuel par la Direction. Les entretiens ont été conduits par un binôme composé selon les cas par le Directeur du Pôle Pilotage et ressources, ses deux adjoints et le responsable de la Division RH.

Ces entretiens ont permis aux agents d'exposer leur souhait s'agissant notamment d'une éventuelle mobilité géographique et/ou fonctionnelle, et de recevoir des informations en matière de garanties accordées en matière de mobilité (priorités) ou de rémunérations (prime de restructuration de service...).

Le détail des entretiens réalisés par service figure en annexe 3.

4.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Certaines situations (handicap...) feront l'objet d'une attention particulière.

ANNEXES

1	Plans existants et projetés
2	Dossier technique amiante
3	Liste des entretiens individuels NRP (volontariat)

Dossier de présentation actualisé au 02/10/2020